

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

JCDECAUX SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 236 483,41 euros
Siège social : 17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine (France)
307 570 747 R.C.S. Nanterre

Avis de convocation

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire), le jeudi 19 mai 2016, à 15 h 30 (*les portes seront ouvertes à 14 h 30 et fermées à 16 h*), au 136, avenue Charles de Gaulle - Neuilly-sur-Seine, dans l'amphithéâtre, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 - Approbation des dépenses et charges non-déductibles fiscalement ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et fixation du dividende ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce – Constat de l'absence de convention nouvelle ;
5. Renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Degonse en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
6. Renouvellement du mandat de Madame Alexia Decaux-Lefort en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
7. Renouvellement du mandat de Monsieur Michel Bleitrach en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
8. Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre-Alain Pariente en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
9. Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Jean-François Decaux, Président du Directoire ;
10. Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Messieurs Jean-Charles Decaux, Jean-Sébastien Decaux, Emmanuel Bastide, Daniel Hofer, membres du Directoire, à Monsieur David Bourg, membre du Directoire depuis le 15 janvier 2015 et à Madame Laurence Debroux, membre du Directoire jusqu'au 15 janvier 2015 ;
11. Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

12. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues, durée de l'autorisation, plafond ;
13. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux ;
14. Mise en harmonie des articles 20 et 22.2 des statuts avec les dispositions du Code du commerce ;
15. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Participation à l'assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée, soit en y assistant personnellement en demandant une carte d'admission, soit en votant par correspondance, soit en s'y faisant représenter.

Tout actionnaire ayant déjà demandé sa carte d'admission, voté par correspondance ou envoyé une procuration n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, les actionnaires souhaitant assister à cette Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, **devront impérativement** :

— **pour les actionnaires nominatifs** : être inscrits en compte nominatif au plus tard le mardi 17 mai 2016, à 0h00, heure de Paris ;

— **pour les actionnaires au porteur** : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titres, une attestation de participation constatant l'inscription en compte de leurs actions au plus tard le mardi 17 mai 2016, à 0h00, heure de Paris.

B. Modes de participation

1. Présence à l'Assemblée

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée devront :

— **pour les actionnaires nominatifs** : demander une carte d'admission en retournant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui leur sera adressé avec la convocation, à BNP Paribas Securities Services, Les Grands Moulins de Pantin, CTS Emetteurs - Service Assemblées - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex ;

— **pour les actionnaires au porteur** : demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titres qu'une carte d'admission leur soit adressée.

Les actionnaires n'ayant pas reçu leur carte d'admission à J-2 devront se présenter le jour de l'Assemblée Générale directement au guichet spécialement prévu à cet effet, simplement muni d'une pièce d'identité pour l'actionnaire au nominatif et, pour l'actionnaire au porteur, muni également de l'attestation de participation ci-dessus évoquée.

2. Vote par correspondance

Les actionnaires n'assistant pas à l'Assemblée et désirant voter par correspondance devront :

— **pour les actionnaires nominatifs** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui leur sera adressé avec la convocation, à BNP Paribas Securities Services, Les Grands Moulins de Pantin, CTS Emetteurs - Service Assemblées - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex ;

— **pour les actionnaires au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titres un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et le renvoyer, accompagné de l'attestation de participation ci-dessus évoquée, à BNP Paribas Securities Services, Les Grands Moulins de Pantin, CTS Emetteurs - Service Assemblées - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Toute demande d'envoi de formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, pour être honorée, devra parvenir 5 jours au moins avant la date de l'Assemblée, à BNP Paribas Securities Services, soit au plus tard le vendredi 13 mai 2016.

Les formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration dûment remplis et signés devront être reçus par BNP Paribas Securities Services au plus tard le mercredi 18 mai 2016.

3. Vote par procuration

Les actionnaires n'assistant pas à l'Assemblée pourront se faire représenter en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint, au partenaire avec lequel il a été conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne de leur choix dans les conditions indiquées à l'article L.225-106 du Code de commerce.

Les actionnaires souhaitant être représentés par procuration devront :

— **pour les actionnaires nominatifs** :

a) soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui leur sera adressé avec la convocation, par courrier adressé à BNP Paribas Securities Services, Les Grands Moulins de Pantin, CTS Emetteurs - Service Assemblées - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les formulaires dûment remplis et signés devront être reçus par BNP Paribas Securities Services au plus tard le mercredi 18 mai 2016 ;

b) soit envoyer un courrier électronique revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, en précisant leur nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP Paribas pour les actionnaires au nominatif pur ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné.

Afin que les notifications de désignation de mandats exprimées par voie électronique puissent être prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées par BNP Paribas Securities Services au plus tard le mercredi 18 mai 2016 à 15h00, heure de Paris.

— **pour les actionnaires au porteur** :

a) soit demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titres, un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et le renvoyer, accompagné de l'attestation de participation ci-dessus évoquée, par courrier adressé à BNP Paribas Securities Services, Les Grands Moulins de Pantin, CTS Emetteurs - Service Assemblées - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Il est rappelé que toute demande d'envoi de formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le vendredi 13 mai 2016. Les formulaires dûment remplis et signés devront être reçus par BNP Paribas Securities Services au plus tard le mercredi 18 mai 2016 ;

b) soit envoyer un courrier électronique revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné, en joignant l'attestation de participation ci-dessus évoquée.

Afin que les notifications de désignation de mandats exprimées par voie électronique puissent être prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées par BNP Paribas au plus tard le mercredi 18 mai 2016 à 15 h 00, heure de Paris.

Les actionnaires peuvent révoquer leur mandataire par écrit et devront communiquer cette révocation selon les mêmes modalités que celles utilisées pour la désignation.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées dans les délais indiqués ci-dessus pourront être prises en compte.

Il est précisé que, pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Directoire, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire le choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

C. Questions écrites

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites au Directoire.

Les questions écrites devront être envoyées au plus tard le jeudi 12 mai 2016, à minuit, heure de Paris, soit par lettre recommandée avec accusé de réception au Président du Directoire de JCDecaux SA, 17, rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine, soit par courrier électronique à l'adresse électronique suivante assemblee-generale@jcdecaux.fr, accompagnées, pour les actionnaires au porteur, d'une attestation d'inscription dans les comptes.

D. Documents publiés ou mis à la disposition des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, 17, rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site internet de la Société www.jcdecaux.com (rubrique Assemblée Générale).

Le Conseil de surveillance

1601701